

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Monsieur Francis IDRAC, Président et maire de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, accueille les conseillers communautaires.

Il procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. IDRAC est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PARTIE 1

Information sur le CODEV (Conseil de développement)

PARTIE 2

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	4
2	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	4
3	FINANCES.....	4
3.1	Budget principal : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019	4
4	COMMANDE PUBLIQUE	5
4.1	MAPA n° 2018-07 : travaux d'extension de réseau « Eaux Usées - Eaux Pluviales » secteur Las Martines.....	5
5	RESSOURCES HUMAINES	5
5.1	Modification de la rémunération des élus	5
6	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	6
6.1	ZAE « Les Martines » : adoption du plan de financement des études préalables et des premiers travaux de VRD	6
6.2	ZAE Pont Peyrin 3 : adoption du plan de financement de la mission de maîtrise d'œuvre	6
6.3	ZAE du Roulage : annulation de la vente de la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 à la SCI DU CARRE	7
6.4	Adhésion de la CCGT au cluster régional Vélo Vallée.....	7
6.5	Validation de la convention de partenariat entre la CCGT et la chambre de métiers et de l'artisanat du Gers.....	7

7	JEUNESSE.....	7
7.1	Fermeture des ALSH selon les ponts calendaires.....	7
8	SPORT.....	8
8.1	Versement de la subvention attribuée au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS) au titre des actions déployées par l'Office Intercommunal du Sport.....	8
8.2	Tarifification des clés de bâtiments communautaires	8
9	QUESTIONS DIVERS.....	8

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

PARTIE 1

Information sur le CODEV (Conseil de développement) par Mme LOMBARD et M. PAUL

Présentation de M. Yannick HOUSSIÈRE, adjoint au chef de service « Aménagement du territoire ».

PARTIE 2

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018.

2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil communautaire prend acte des décisions.

3 FINANCES

3.1 Budget principal : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Art.	Libellé	Montant
13141	Remboursement subvention équipement	900,00
202	PLUI-H	122 208,00
2031	Études diverses	50 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00
2051	Logiciel	1 000,00

2135	Siège organigramme des clefs	4 000,00
21534	Réseau électrique PPII	5 300,00
2152	Bornes amovible Gymnase	2 688,00
2182	ST voiture plateau	30 000,00
2183	Postes informatiques	4 000,00
2184	Mobiliers	4 800,00
2188	Divers	7 000,00
2317	Piscine	20 000,00
TOTAL		253 896,00

4 COMMANDE PUBLIQUE

4.1 MAPA n° 2018-07 : travaux d'extension de réseau « Eaux Usées - Eaux Pluviales » secteur Las Martines

Le Président rappelle qu'une consultation a été menée pour la réalisation de travaux d'extension du réseau « eaux pluviales - eaux usées » sur la zone d'activités « Les Martines » dont l'accès se fait par la route nationale n° 224. Conformément aux dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 12 novembre 2018. Le 7 janvier 2019, la commission d'appel d'offres, réunie en Commission MAPA, a proposé de retenir la proposition de CANA TP dont le siège est situé Route de Monbrun – lieu-dit « Au baron » – 32600 L'Isle-Jourdain, arrivée en tête du classement établi après analyse des offres, pour un montant global de 225 536 € HT (270 643,20 € TTC).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre de CANA TP.

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 Modification de la rémunération des élus

Considérant que la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine appartient à la strate de 10 000 à 19 999 habitants (recensement à la date des dernières élections), le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la **majorité** (1 voix contre : Mme MONFRAIX) :

- de fixer l'enveloppe financière maximale annuelle de la manière suivante : le montant de l'indemnité maximale du Président (48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) à laquelle s'ajoute le produit de 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par 8, le nombre de vice-présidents
- de fixer le montant des indemnités de fonction du Président et des 8 vice-présidents, qui seront revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, comme ci-dessous :

ÉLUS	TAUX (en % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
PRÉSIDENT	34,12 %
VICE-PRÉSIDENTS	14,44 %

- d'indiquer que les indemnités de fonction seront payées trimestriellement,
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget principal, au chapitre 65. »

6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.1 ZAE « Les Martines » : adoption du plan de financement des études préalables et des premiers travaux de VRD

Le Président rappelle que dans le cadre du projet de la zone d'activités « Les Martines » à l'Isle-Jourdain, le foncier a été acheté le 29 novembre 2018 par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la CCGT dans le cadre d'une convention d'anticipation foncière signée le 20 juillet 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;

Partenaires	Montant	Taux
ÉTAT - DETR	109 169 €	30 %
ÉTAT - DSIL	72 780 €	20 %
AUTOFINANCEMENT	181 949 €	50 %
TOTAL	363 898 €	100 %

- de solliciter auprès de l'État une subvention d'un montant de 181 949 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;
- de donner délégation au Président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'État.

6.2 ZAE Pont Peyrin 3 : adoption du plan de financement de la mission de maîtrise d'œuvre

Le Président rappelle que dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de Pont Peyrin à l'Isle-Jourdain (Pont Peyrin 3), la CCGT a réalisé en 2017 et 2018 les démarches préalables à l'aménagement de cette nouvelle zone d'activités.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;

Partenaires	Montant	Taux
ETAT - DETR	81 819 €	30 %
ETAT - DSIL	54 546 €	20 %

AUTOFINANCEMENT	136 366 €	50 %
TOTAL	272 731 €	100 %

- de solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 136 365 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;
- de donner délégation au Président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'État.

6.3 ZAE du Roulage : annulation de la vente de la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 à la SCI DU CARRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la délibération n° 02022016-12 du 2 février 2016 ainsi que la vente de la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 située sur la ZA du Roulage à la SCI DU CARRE.

6.4 Adhésion de la CCGT au cluster régional Vélo Vallée

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'adhésion de la CCGT au cluster régional Vélo Vallée et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de cette adhésion.

6.5 Validation de la convention de partenariat entre la CCGT et la chambre de métiers et de l'artisanat du Gers

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la convention de partenariat entre la CCGT et la chambre de métiers et de l'artisanat du Gers et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de la convention.

7 JEUNESSE

7.1 Fermeture des ALSH selon les ponts calendaires

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la fermeture des ALSH du territoire et accorder un pont mobile aux agents du service « Jeunesse », lorsque qu'un jour férié tombe le mardi ou le jeudi, avec déduction d'un jour de congé.

8 SPORT

8.1 Versement de la subvention attribuée au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS) au titre des actions déployées par l'Office Intercommunal du Sport

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la **majorité** (1 abstention : Mme NICOLAS) de verser la subvention FIR 2018 (fonds d'intervention régional) de 8 000 € à l'Office Intercommunal du Sport et d'inscrire les crédits correspondants dans le budget.

8.2 Tarification des clés de bâtiments communautaires

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de tarifier la reproduction d'une clé de bâtiment communautaire à 50,00 € et de facturer la dépense à toute personne ayant égaré la clé d'origine lui ayant été remise.

9 QUESTIONS DIVERS

- ✓ M. DAROLLES rappelle le courrier reçu de l'Éducation nationale qui précise qu'un conseil d'école doit être organisé avant le 14 février 2019 sur un changement de rythme scolaire est envisagé.
- ✓ M. LARROQUE informe que l'assemblée générale du Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine (GAGT) se tiendra le mardi 19 février 2019, à 9 h, sur le thème « Agriculture et méthanisation ».

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 18 février 2019, à 20 h 30, à CLERMONT-SAVÈS.

La séance est levée à 19 h 00.

Ce compte-rendu a été affiché le 23/01/2019.

Le Président,

Francis IDRAC

